

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC Date de publication: SHAB 27.04.2023 Numéro de publication: BH00-0000010810

#### Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

# Sommation suite à des carences dans l'organisation, Afterwork Sàrl

# Organisation concernée:

Afterwork Sàrl CHE-151.655.270 chemin de Bosseyer 11 2035 Corcelles NE

# Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

**Délai:** 30 jours

Fin du délai: 29.05.2023

# Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

### **Remarques:**

La carence est due au fait que la société n'a plus d'adresse valable à son siège statutaire, inscrite au registre du commerce, et que son gérant unique n'est plus domicilié en Suisse. L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150. Les débours sont fixés à CHF 15.